

**Commune de Watermael-Boitsfort**  
Madame Anne DIRIX  
Echevine de l'Urbanisme  
Place Antoine Gilson, 1  
1170 BRUXELLES

V/réf. : URB/1930(contact : Patricia DE CLIPPELE)  
N/réf. : AVL/CC/WMB-2.96/s.434  
Annexe : /

Bruxelles, le

Madame,

Objet : WATERMAEL-BOITSFORT. Place L. Wiener, 2. Remplacement des enseignes.

En réponse à votre lettre du 25 avril 2008 sous référence, réceptionnée le 29 avril, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'en sa séance du 7 mai 2008 et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis l'avis suivant.

La demande concerne la signalétique d'un commerce sis dans la zone de protection de la maison communale, classée comme monument. Elle porte plus précisément sur le remplacement des deux enseignes lumineuses existantes par de nouveaux dispositifs plus nombreux et de types différents :

- 2 kakémonos (bannières) double face de 60 cm sur 2 m sur potences ayant une saillie de 70 cm,
- une enseigne de 72 cm sur 2,60 m en lettres boîtiers (typologie des enseignes actuellement en place),
- un panneau de 66 cm sur 1,80 m dotées de lettres en PVC laquées et éclairée par 2 projecteurs,
- des personnages découpés dans du Dibond 3mm et fixés directement sur la façade.

Outre les dimensions importantes de ces dispositifs, la Commission estime leur nombre excessif. Etant donné le contexte patrimonial particulier dans lequel le commerce se situe, elle demande :

- de réduire le nombre d'enseignes : renoncer aux personnages en Dibond pour éviter la surcharge et donc se limiter à ceux qui sont déjà actuellement présents dans le bas des fenêtres du commerce ;
  - de placer les nouvelles enseignes au niveau du rez-de-chaussée et non du 1<sup>er</sup> étage pour éviter un impact visuel trop marqué.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

G. STEGEN  
Vice-président

C.C. :  
- A.A.T.L. – D.U. : Mme Vanderbecq

- A.A.T.L. – D.M.S. : Mme Kreutz